

Animer des séances d'analyses des pratiques adaptées à un public de professionnels de la petite enfance

RS7074 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	332, 333
Formacode(s)	44090, 44041, 14490, 15004
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	28/02/2025
Date d'échéance	28/02/2028

Certificateur(s)

HALPPY ACADEMY · SIRET : 80860823600028

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification atteste de compétences complémentaires permettant d'animer des séances d'analyse des pratiques adaptées au secteur, aux structures et aux professionnels de la petite enfance. En effet, depuis le 1er septembre 2021, l'analyse des pratiques professionnelles constitue une obligation dans le secteur de la petite enfance (Article R2324-37 du code de la santé publique).

Aussi, cette compétence essentielle dans ce domaine, a pour vocation la professionnalisation et la sécurisation de cette pratique en réponse à un fort besoin de professionnels compétents et certifiés pour faire face à ces évolutions et nouvelles obligations du secteur de la petite enfance.

Les professionnels de la petite enfance certifiés seront en capacité de conduire des séances de groupes d'analyses des pratiques dans un cadre clair et bienveillant permettant la qualité des échanges entre les membres du groupe, de favoriser la réflexivité collective autour des pratiques et renforcer l'identité professionnelle, de permettre une compréhension et un soutien face à des problématiques vécues avec les enfants ou les parents et de dégager des axes de résolutions de situations sources de problèmes et réguler les interactions vécues au sein d'une structure d'accueil pour jeune enfant.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser la demande du gestionnaire de la structure et les attentes du groupe de professionnels Petite enfance, à travers un cahier des charges pour définir les objectifs de la/des séance(s), les thématiques à aborder et les modalités (durée, fréquence, nombre participants, etc) en prenant en compte la dynamique de groupe, les besoins spécifiques du groupe (lié à un handicap ou non) et le contexte spécifique du secteur de la petite enfance .

Favoriser la cohésion d'équipe autour de pratiques professionnelles en prenant en compte la spécificité des publics du domaine de la petite enfance et en s'appuyant sur les connaissances des besoins de l'enfant et de sa famille pour améliorer la qualité d'accueil.

Guider les participants vers une compréhension de la problématique travaillée en encourageant les questionnements en équipe et en faisant émerger des hypothèses de réflexion à la recherche de pistes d'amélioration des pratiques d'accueil du jeune enfant et de sa famille en lien avec les connaissances théoriques et les éléments du contexte.

Favoriser l'expression et l'implication des participants afin de développer la réflexivité et l'évolution des pratiques professionnelles en utilisant des méthodes d'animation et techniques de communication (verbale, non verbale, écoute active) offrant un cadre sécurisant.

Sélectionner un objectif commun au démarrage de la séance, en interrogeant les thématiques soulevées par les participants pour construire un référentiel commun de pratiques pour cette équipe de professionnels petite enfance.

Conduire la séance d'analyse des pratiques en adoptant une posture empathique d'écoute active pour permettre

l'expression des ressentis des participants limitant l'impact personnel des situations professionnelles complexes.

Réaliser des feedbacks précis et valorisants issus des observations, des propos et contributions des professionnel(le)s de la petite enfance pour renforcer les pratiques adaptées au besoin de l'enfant, encourager la réflexion personnelle sur leurs expériences et leurs apprentissages.

Accompagner les participants sur des pistes de réflexion et de progrès identifiés sur des gestes et comportements, actions inadaptées (avec les enfants) en utilisant les règles du « savoir dire » et l'apport de connaissances sur le développement de l'enfant afin d'améliorer leurs pratiques professionnelles et la qualité d'accueil.

Adopter une posture d'intervenant modélisante, congruente et une attitude positive à l'égard des participants pour garantir un processus de questionnement des pratiques professionnelles dans un cadre sécurisant.

Gérer les désaccords au sein du groupe de professionnels Petite enfance en déroulant les étapes de la résolution de problème pour prévenir et désamorcer les conflits et permettre aux participants de définir ensemble des situations satisfaisantes pour chacun.

Évaluer la séance d'analyse des pratiques en procédant au recueil de la satisfaction du groupe de professionnels de la petite enfance pour mesurer son efficacité et améliorer la qualité des interventions dans une démarche d'amélioration continue.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Conformément à l' Arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les modes d'accueil du jeune enfant. Les prérequis sont :

Disposer d'une expérience professionnelle continue ou discontinue de 5 ans au sein d'un service ou établissement d'accueil du jeune enfant ou d'animation de séances d'analyse des pratiques professionnelles

Etre titulaire de l'une des qualifications suivantes :

- un diplôme de psychiatrie, de psychologie, de psycho-sociologie au minimum de niveau 5 ;
- un titre ou diplôme inscrit au répertoire national des certifications professionnelles attestant de compétences permettant d'exercer les fonctions d'animateur des séances d'analyse des pratiques professionnelles ;
- un master II de sciences de l'éducation ;
- un diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ;
- un diplôme d'Etat de psychomotricien ;
- une personne titulaire du diplôme de puériculture.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Disposer d'une expérience professionnelle de 5 ans dans le domaine de la petite enfance au sein d'un service ou établissement d'accueil du jeune enfant /ou d'animation de séances d'analyse des pratiques professionnelles.

Avoir déjà été en situation d'animation ou d'encadrement dans le domaine de la petite enfance.

Etre titulaire d'un des diplômes suivants :

- diplôme de psychiatrie, psychologie, ou psycho-sociologie au minimum de niveau 5
- titre ou diplôme inscrit au répertoire national des certifications professionnelles attestant de compétences permettant d'exercer les fonctions d'animateur des séances d'analyse des pratiques professionnelles.
- master II de sciences de l'éducation
- diplôme de puériculture
- diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants
- diplôme d'Etat de psychomotricien

Avoir des connaissances sur le développement psycho-affectif, cognitif, moteur et langagier du jeune enfant.

L'ensemble des conditions d'accès à la certification sont cumulatives. Les prérequis seront validés lors d'un entretien avec la direction pédagogique de l'organisme certificateur, par un dossier présentant le projet professionnel du candidat ainsi que par un test de connaissances en amont du cursus formatif.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avoir suivi l'intégralité du parcours de formation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Deux professionnels de la petite enfance expérimentés dans l'analyse des pratiques professionnelles.

Base légale

Date de décision	28/02/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	28/02/2028
Date de dernière délivrance possible	27/08/2028

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7074/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	1
Régions couvertes	2
Prix indicatif	1 400 € – 3 332 €
Durée	98 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	35
Parcours menés à terme	12
Taux d'achèvement	34 %
Période	08/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	38
Montant total engagé	94 802 €
Coût moyen par dossier	2 495 €
Durée moyenne	86 h
Période	04/2025 – 08/2026
France compétences	89 %
Reste à charge titulaire	11 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.